



Au lendemain de la présentation du second plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme, une circulaire du Premier Ministre souhaite renforcer la mise en oeuvre territoriale de dispositif de prévention, notamment par la structuration de plans d'actions dans chaque contrat de ville d'ici fin 2016.

Le premier Ministre a présenté le 9 mai un second plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme, dont l'objectif est de doubler d'ici deux ans la prise en charge des personnes radicalisées. Composé de 80 mesures plus ou moins nouvelles touchant le renseignement comme la sécurité publique, l'éducation ou la politique de la ville, il remplace la stratégie adoptée en avril 2014 par les pouvoirs publics français.

Afin de renforcer la mise en oeuvre territoriale du dispositif de prévention, une circulaire vient d'être adressée aux préfets, recteurs d'académie et directeurs des agences régionales de santé. Il s'agit de mieux mobiliser l'ensemble des services déconcentrés de l'Etat, en leur demandant notamment de désigner un référent pour la prévention de la radicalisation

"La création de réseaux d'intervention dans le domaine de l'action sociale et psychologique et pour l'accompagnement des familles" est prioritaire, un schéma annexé à la circulaire vise à faciliter la structuration des compétences pluridisciplinaires.

Un [guide interministériel de prévention de la radicalisation](#) [1] est joint à la circulaire, et disponible sur le [site du SG-CIPDR](#) [2] (secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation), également chargé d'assurer le suivi de la mise en oeuvre de la circulaire. Comportant 36 fiches pratiques (de détection et de signalement, de coordination et d'animation territoriale, d'accompagnement psychologique, social ou éducatif), ce guide doit être diffusé dans les services de l'Etat et auprès de leurs partenaires associatifs et institutionnels

Contrats de ville : des plans d'actions pour fin 2016

Par ailleurs, la mobilisation "des dispositifs de la politique de la ville et [des] différents acteurs qui agissent dans les quartiers prioritaires au contact des jeunes et des familles" est essentielle. Ainsi chaque contrat de ville devra présenter en annexe un plan d'actions sur la prévention de la radicalisation d'ici fin 2016. Afin de faciliter la mise en place de ces démarches, un cadre de référence a été diffusé le 13 mai par instruction ministérielle. A retenir notamment,

- La constitution d'un groupe opérationnel permettant de structurer une démarche locale de repérage de la radicalisation et de prise en charge individualisée qui peut être proposée à la cellule de suivi départementale ;
- la désignation d'un référent (chef de projet politique de la ville, coordonnateur CLSPD par exemple), dont le nom doit être adressé au Préfet de département afin de faciliter le travail en réseau.

Les conseils citoyens, qui ont vocation à constituer des instances de dialogue avec les institutions et à être force de propositions, doivent être associés à ce plan d'actions et être sensibilisés à la prévention de la radicalisation.

Renforcer les coopérations

La signature de plusieurs conventions formalisant les modalités de coopération entre l'Etat, les collectivités territoriales, les caisses d'allocations familiales et les missions locales est envisagée. Une [convention de partenariat](#) [3] a, d'ailleurs, été signée à cet effet, jeudi 19 mai, par le chef du gouvernement et ses ministres de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, et de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Patrick Kanner, avec le président de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF), François Baroin. Elle vise essentiellement deux objectifs : la formation des élus et des agents communaux et l'amélioration du relais de l'information auprès des habitants.

Se former

Enfin, au-delà des formations dispensées par le SG-CIPDR aux référents pour la prévention de la radicalisation, "un programme de modules en ligne, constitué de courtes séquences audiovisuelles et de documents téléchargeables" doit aussi être mis à la disposition des services de l'Etat, des élus et des agents des collectivités territoriales, s'ils le souhaitent, dans un objectif de sensibilisation.

Rappelons que dans le **Nord**, la démarche « [Ensemble on fait quoi ?](#) » [4] a permis de constituer une ingénierie de formation expérimentale, de structurer des supports pédagogiques innovants, et plus globalement, par des conférences et débats, d'apporter des ressources aux professionnels et aux habitants, pour comprendre et agir. Pour en savoir plus, participez à la conférence de bilan « **Malaise des jeunes et phénomènes de radicalisation, Ensemble construisons de nouvelles ressources** » le 14 juin 2016.

En savoir plus :

[Circulaire du 13 mai 2016 relative à la prévention de la radicalisation 13 mai](#) [5]

[La convention de partenariat Etat-AMF](#) [6] sur le site de l'AMF

[Le guide interministériel de prévention de la radicalisation sur le site du SGCI-P-R](#) [1]

[Le cadre de référence du plan d'actions sur la prévention et la lutte contre la radicalisation à annexer au contrat de ville](#) [7]

Le Centre de ressources Aquitaine (PQA) a ouvert un espace ressources en ligne sur ce sujet de la prévention et la lutte contre la radicalisation régulièrement mis à jour et alimenté. Vous y trouverez de l'actualité, des documents cadres et juridiques, des guides et documents méthodologiques et des articles de fond sur le sujet.

> <http://www.pearltrees.com/infopqa/prevention-radicalisation/id15704846> [8]

Sources :

ASH, 23 mai 2016

["Prévention de la radicalisation sur les territoires, les outils se mettent en place](#) [9]", PQA, mai 2016

Type d'actualites: [Information générale](#) [10]

Dates: Vendredi 27 mai 2016 - 02:00

Thématiques: [Politique de la ville - DSU](#) [11]

[Prévention](#) [12]

[Prévention de la délinquance - sécurité - justice - prévention de la radicalisation](#) [13]

Publié le 27 mai 2016

URL de la source (modifié le 31/05/2016 - 09:45): <https://www.irev.fr/actualites-0/prevention-de-la-radicalisation-les-outils-pour-renforcer-la-mise-en-oeuvre>

Liens

[1] <http://www.interieur.gouv.fr/content/download/94562/738275/file/guide-prevention-radicalisation2016.pdf>

[2] <http://www.interieur.gouv.fr/SGCIPDR/CIPDR/Actualites/Guide-interministeriel-de-prevention-de-la-radicalisation>

[3] http://www.amf.asso.fr/document/fichier.asp?FTP=AMF_14614TELECHARGER_LA_CONVENTION_SINGNEE.pdf&ID_DOC=14614&DOT_N_ID=45

[4] <http://www.ensembleonfaitquoi.fr/page-0-0-0.html>

[5] http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2016/05/cir_40895.pdf

[6] http://www.amf.asso.fr/document/index.asp?DOC_N_ID=14614&TYPE_ACTU=1

[7] http://www.amf.asso.fr/upload/fichiers/documents/AMF_14614CADRE_REFERENCE_REALISATION_ACTIONS_PREVENTION.pdf

[8] <http://www.pearltrees.com/infopqa/prevention-radicalisation/id15704846>

[9] http://aquitaine-pqa.fr/index.php?option=com_flexicontent&Itemid=11&cid=1:actualites&view=items&id=2654

[10] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/4316>

[11] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3692>

[12] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3694>

[13] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3699>